

# UNE ORIENTATION STRATÉGIQUE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POURRAIT ADOPTER POUR TIRER MEILLEUR PROFIT DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX

RAPPORT PRÉSENTÉ AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION,  
DU LOISIR ET DU SPORT, M. JEAN-MARC FOURNIER,  
PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCUEIL D'ÉVÉNEMENTS  
SPORTIFS INTERNATIONAUX AU QUÉBEC

CHANTAL LACHANCE, RAYMOND CÔTÉ, JEAN-GUY OUELLETTE,  
FRANÇOIS-XAVIER SEIGNEUR, WALTER SIEBER





# **UNE ORIENTATION STRATÉGIQUE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POURRAIT ADOPTER POUR TIRER MEILLEUR PROFIT DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX**

**RAPPORT PRÉSENTÉ AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION,  
DU LOISIR ET DU SPORT, M. JEAN-MARC FOURNIER,  
PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCUEIL D'ÉVÉNEMENTS  
SPORTIFS INTERNATIONAUX AU QUÉBEC**

**CHANTAL LACHANCE, RAYMOND CÔTÉ, JEAN-GUY OUELLETTE,  
FRANÇOIS-XAVIER SEIGNEUR, WALTER SIEBER**

# **TABLE DES MATIÈRES**

Lettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

**PAGE 04** Curriculum vitæ

**PAGE 06** Sommaire exécutif

**PAGE 08** Rappel du mandat

**PAGE 09** Intérêt de tenir des événements sportifs internationaux dans la perspective du MELS et de ses partenaires du milieu sportif

## **CHAPITRE 1**

**PAGE 11** Les enjeux

**PAGE 11** 1.1 Premier enjeu : les installations

**PAGE 13** 1.2 Deuxième enjeu : la planification

**PAGE 14** 1.3 Troisième enjeu : la concertation

**PAGE 17** 1.4 Quatrième enjeu : le financement

## **CHAPITRE 2**

**PAGE 23** Orientation stratégique proposée en matière d'accueil d'événements sportifs internationaux au Québec

**PAGE 24** 2.1 Un programme québécois de soutien aux installations sportives

**PAGE 25** 2.2 Concertation intragouvernementale animée par le ministre responsable du sport

**PAGE 26** 2.3 Concertation intergouvernementale canadienne

**PAGE 27** 2.4 Un plan pluriannuel de référence de candidatures et d'organisation d'événements sportifs internationaux au Québec

**PAGE 29** 2.5 Diffusion du plan

**PAGE 29** 2.6 Enregistrement des dossiers d'intention de candidature

**PAGE 30** 2.7 Sélection des dossiers de candidature en vue d'un engagement à soutenir financièrement l'événement en cas de victoire

**PAGE 34** 2.8 Soutien aux candidatures canadiennes et internationales

**PAGE 34** 2.9 Suivi étroit et financement ciblé de l'organisation des événements

**PAGE 35** 2.10 Attribution des ressources financières et humaines requises

**PAGE 37** **CONCLUSION**

**PAGE 39** **RÉFÉRENCES**

## **ANNEXE**

**PAGE 41** Politiques étrangères en matière d'accueil d'événements sportifs internationaux et de financement gouvernemental du sport et des installations sportives

Le 1<sup>er</sup> février 2006

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
1035, rue de la Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

Depuis mai dernier, à votre demande, nous avons examiné le dossier des événements sportifs internationaux. En plus d'une esquisse générale de la problématique, vous trouverez dans le présent rapport l'essentiel de nos conclusions, soit une description des principaux enjeux, puis une recommandation quant à une orientation stratégique que le gouvernement du Québec pourrait adopter afin de tirer meilleur profit des grands événements sportifs.

En plus de réduire le risque que le Québec soit confronté à des projets d'organisation d'événements sportifs mal planifiés, la nouvelle orientation stratégique gouvernementale inscrirait l'organisation de compétitions sportives internationales au Québec dans un plan stratégique à long terme. Elle donnerait également la priorité aux événements les plus susceptibles d'avoir des retombées importantes, particulièrement sur le plan du développement sportif. Nous pensons, par exemple, à des retombées comme le développement de la culture sportive au sein de la population, la promotion de certaines disciplines sportives auprès des jeunes, la valorisation de l'expertise sportive québécoise, l'enrichissement de nos installations sportives et récréatives ainsi que l'amélioration de l'encadrement de notre élite sportive par l'édification de nouveaux centres nationaux d'entraînement ou la mise aux normes des centres actuels pour qu'ils répondent aux exigences du sport contemporain de haut niveau.

La disponibilité d'installations appropriées étant l'élément clé de l'organisation d'événements sportifs de grande envergure, nous précisons d'emblée que sans un effort important du gouvernement du Québec pour la construction, la restauration et la mise aux normes d'installations sportives, il faudra certainement se contenter d'objectifs peu ambitieux en matière d'accueil d'événements sportifs internationaux.

L'orientation stratégique que nous proposons permettrait de rassembler les forces vives du sport québécois autour de projets répondant à ses aspirations. Nous recommandons qu'elle soit adoptée par le Conseil des ministres, car nous croyons qu'elle doit être le fait de l'ensemble du gouvernement du Québec et non du seul ministère responsable du sport.

Souhaitant que nos recommandations soient à la hauteur de vos attentes, nous demeurons disponibles pour apporter toute précision qui pourrait s'avérer utile et pour poursuivre la réflexion, si cela vous apparaissait opportun.

**Les membres du groupe de travail sur l'accueil  
d'événements sportifs internationaux au Québec**

M<sup>me</sup> Chantal Lachance  
*Vice-présidente exécutive, GESTEV*

M. Raymond Côté  
*Président, Corporation Sports-Québec*  
*Président, Centre national multisport-Montréal*

M. Jean-Guy Ouellette  
*Président, conseil d'Athlétisme Canada*  
*Conseiller du recteur de l'Université de Sherbrooke*

M. François-Xavier Seigneur  
*Président, Services de promotion et de publicité EFFIX*

M. Walter Sieber  
*Vice-président du Comité olympique canadien*  
*Membre du conseil d'administration du Comité*  
*organisateur des Jeux olympiques de Vancouver 2010*  
*Coordonnateur général de la FIFA*

## CURRICULUM VITÆ

### PAGE 04 Madame Chantal Lachance

Spécialiste en logistique, communications et relations publiques, M<sup>me</sup> Lachance a été cofondatrice, en 1992, de Gestion d'événements GESTEV, une entreprise qui a organisé de nombreux événements sportifs et culturels (plus de quarante-cinq coupes du monde UCI de vélo de montagne, neuf coupes du monde NOKIA/FIS de surf des neiges, plusieurs championnats du monde ainsi que Les Fêtes de la Nouvelle-France). Régulièrement consultée par des organisations sportives étrangères (Chine, Australie, Nouvelle-Zélande, Suède, Allemagne, etc.), sa firme a obtenu de nombreux contrats de production télévisuelle. M<sup>me</sup> Lachance a été membre de commissions techniques de la Fédération québécoise des sports cyclistes et de l'Association cycliste canadienne (de 1987 à 1999). Elle a été officielle en chef aux Jeux olympiques de Sydney 2000 (vélo de montagne). Les événements organisés par Gestion d'événements GESTEV ont remporté plusieurs prix et M<sup>me</sup> Lachance a été nommée « officielle de l'année » lors du Gala Sports-Québec de 2001 et « personnalité touristique de l'année » lors du Gala des Grands Prix du tourisme 1999. Elle a été intronisée au Temple de la renommée du cyclisme par la Fédération québécoise des sports cyclistes en novembre 2005.

### Monsieur Raymond Côté

Ardent défenseur des intérêts collectifs de la communauté sportive québécoise, M. Côté est diplômé en éducation physique et retraité de la Commission scolaire de Sorel-Tracy où il a successivement été enseignant, directeur d'école et directeur des services éducatifs. Il est administrateur de la Corporation Sports-Québec depuis 1997, organisme qu'il préside depuis 2000; il est aussi président du Centre national multisport-Montréal. Arbitre international en volleyball depuis 1976, M. Côté a été, pendant 26 ans, administrateur à la Fédération de volleyball du Québec qu'il a présidée de 1995 à 2000 et, pendant 10 ans, administrateur à Volleyball Canada. Il a particulièrement promu l'importance des événements de haut niveau dans le cadre de la Conférence régionale et du Sommet national sur le sport au Canada, tenus en 2001. Il a, par la suite, pris une part active aux travaux de la Table de concertation des grandes villes québécoises ayant un organisme de démarchage en vue de la tenue d'événements sportifs internationaux. Plus récemment, M. Côté a appuyé la Ville de Montréal pour la sauvegarde des Mondiaux aquatiques 2005.

### Monsieur Jean-Guy Ouellette

Diplômé en éducation physique de l'Université de Sherbrooke, M. Ouellette a été directeur adjoint de la discipline Athlétisme lors des Jeux olympiques de Montréal et analyste de programmes à l'Institut des sports du Québec (1976-1979). À la création du Centre sportif de l'Université de Sherbrooke (1979), il est revenu à son *alma mater* à titre de responsable des activités sportives et de coordonnateur du sport d'excellence, poste qu'il a occupé jusqu'en 2001, avant de devenir conseiller spécial auprès de la rectrice adjointe. Président d'Athlétisme Canada de 1986 à

1991 et président du conseil d'Athlétisme Canada depuis 2000, M. Ouellette a été associé à plusieurs événements sportifs majeurs à travers le Canada. Il a aussi occupé divers postes au sein d'organismes sportifs provinciaux, nationaux et internationaux, notamment à l'Association sportive universitaire du Québec, à la Fédération de volleyball du Québec, à l'Union sportive interuniversitaire canadienne, au Comité olympique canadien et à l'International Association of Athletics Federations. Plus récemment, il a participé à l'élaboration d'un plan de développement de l'excellence pour les sports olympiques et paralympiques au niveau canadien.

### **Monsieur François-Xavier Seigneur**

Diplômé en administration des affaires, M. Seigneur est expert en marketing d'événements sportifs et culturels. Il a été adjoint au vice-président exécutif du Comité organisateur des Jeux olympiques de Montréal, directeur du marketing de la division québécoise de la Banque de Montréal et vice-président de Pinso Sports, une entreprise de fabrication d'équipement de sport. En 1982, il est devenu vice-président au marketing du Club de hockey Canadien et, en 1986, il a fondé la firme Services de promotion et de publicité EFFIX, spécialisée en marketing d'événements sportifs et culturels. Cette firme, présidée par M. Seigneur, est depuis lors l'agent exclusif du Club de hockey Canadien et du Centre Bell. Elle représente également d'autres entreprises de premier plan.

### **Monsieur Walter Sieber**

Reconnu comme le coordonnateur général de la Fédération internationale de football association (FIFA) le plus expérimenté, M. Sieber a géré plusieurs coupes du monde et championnats du monde de la FIFA au cours des quinze dernières années. Il a donc une connaissance inégalée des jeux olympiques et des compétitions sportives internationales. Il a été directeur général des sports pour le Comité organisateur des Jeux olympiques de Montréal, et a travaillé comme conseiller auprès des comités organisateurs des Jeux olympiques de Moscou et de Séoul. Il a été membre du conseil d'administration des Jeux olympiques de Calgary et chef de mission de l'équipe canadienne aux Jeux olympiques d'Albertville. Il a fait partie de tous les comités de candidature canadiens pour l'obtention des Jeux olympiques depuis 1980, et a agi à titre de vice-président des sports pour les candidatures de Toronto 1996 et de Québec 2002. Membre de la Commission du Comité international olympique (CIO) du programme des Jeux de Sydney, de Nagano, d'Athènes, de Torino et de Beijing, il est vice-président du Comité olympique canadien depuis 1985. Il préside le comité de sélection des athlètes pour les jeux d'hiver et d'été et est membre du conseil d'administration du Comité organisateur des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Vancouver. M. Sieber siège au comité de travail du CIO qui analyse et prépare le rapport sur les villes candidates pour les Jeux de la XXX<sup>e</sup> Olympiade en 2012.



# SOMMAIRE EXÉCUTIF

PAGE 06

## Une orientation stratégique que le gouvernement du Québec pourrait adopter pour tirer meilleur profit des événements sportifs internationaux

Groupe de travail sur l'accueil d'événements sportifs internationaux au Québec (C. Lachance, R. Côté, J.-G. Ouellette, F.-X. Seigneur et W. Sieber)  
Février 2006

Tout en étant sensibles aux retombées économiques, touristiques et sociales des événements sportifs internationaux, nous croyons surtout en l'extraordinaire levier qu'offrent ces grandes manifestations pour le développement de la culture sportive.

Notre analyse de l'accueil, au Québec, d'événements sportifs internationaux fait ressortir quatre enjeux principaux.

### **Les installations**

Le Québec ne peut avoir d'objectifs ambitieux en matière d'accueil d'événements sportifs sans l'amélioration de son réseau d'installations.

### **La planification**

Il faut cibler d'avance les événements qu'il serait avantageux d'accueillir pour maximiser les retombées des investissements.

### **La concertation**

Les acteurs doivent travailler de concert, et ce, de la planification jusqu'à l'organisation des grands événements sportifs : organismes fédérés du sport, villes, établissements d'enseignement, entreprises privées spécialisées en organisation d'événements, commanditaires ainsi que ministères et autres acteurs gouvernementaux.

### **Le financement**

Le gouvernement du Québec doit exiger des promoteurs qu'ils aient l'appui de commanditaires dès les premières étapes du processus de candidature et qu'ils aient cerné la formule appropriée de financement. Il doit aussi statuer sur les éléments des candidatures et de l'organisation des événements qu'il entend soutenir, et se donner les ressources appropriées.

L'orientation stratégique que nous proposons met l'accent sur la concertation, la planification et l'appui aux projets ciblés selon l'importance de leurs retombées potentielles. Elle permettrait au gouvernement d'augmenter les chances du Québec d'accueillir de grands événements sportifs au cours des prochaines décennies et, surtout, d'en maximiser les retombées, particulièrement sur les plans de la promotion de la pratique d'activités physiques et sportives et de l'encadrement de l'élite sportive québécoise. Elle viendrait ainsi compléter les mesures prises récemment par le gouvernement du Québec pour développer la culture sportive au sein de la population.

L'orientation stratégique que nous proposons requiert la création d'un programme de soutien aux installations sportives; elle attribue des mandats particuliers au ministre responsable du sport (et donc au Ministère), et comprend les éléments suivants :

- concertation intragouvernementale animée par le ministre responsable du sport;
- participation accrue du gouvernement du Québec aux activités de concertation intergouvernementale canadienne en matière de développement du sport et d'accueil d'événements sportifs internationaux;
- conception et mise à jour continue, sous l'autorité du ministre responsable du sport, d'un plan pluriannuel de référence de candidatures et d'organisation d'événements sportifs internationaux;
- diffusion du plan, par le Ministère, aux acteurs susceptibles de présenter des candidatures;
- enregistrement obligatoire des intentions de candidature auprès du Ministère;
- sélection des dossiers de candidature par le ministre, en vue d'un engagement à soutenir financièrement l'événement en cas de victoire;
- suivi, par le Ministère, des travaux de candidature aux étapes canadienne et internationale;
- suivi étroit et financement ciblé, par le gouvernement du Québec, de l'organisation des événements dans le but de favoriser un legs pertinent.

Ainsi, nous avons cerné les mesures que le gouvernement du Québec devrait prendre pour bien planifier les candidatures, réunir les acteurs concernés autour de projets porteurs et rentabiliser ses investissements.

## RAPPEL DU MANDAT

PAGE 08

- Dégager les orientations fondamentales qui baliseront l'accueil, au Québec, d'événements sportifs internationaux.
- Suggérer un mécanisme de coordination des candidatures et des opportunités.
- Proposer un outil de gestion permettant une analyse et une évaluation rigoureuses et objectives des dossiers de candidature ainsi que la réalisation des engagements pris lors du dépôt des candidatures.

Bref, nous comprenons que le ministre veut que nous lui proposons une orientation stratégique, en matière de candidatures et d'organisation d'événements sportifs internationaux, qui comprend des mesures favorisant la planification et la concertation. Cette orientation stratégique éviterait au gouvernement de se retrouver dans une situation difficile et lui permettrait de maximiser les retombées de ses investissements.

# INTÉRÊT DE TENIR DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX DANS LA PERSPECTIVE DU MELS ET DE SES PARTENAIRES DU MILIEU SPORTIF

PAGE 09

Plus que jamais, la tenue d'une compétition sportive de grande envergure est de nature à intéresser des groupes diversifiés. Les projets peuvent émaner de fédérations sportives, de municipalités ou d'établissements d'enseignement mais, souvent, ils sont entrepris par des démarcheurs<sup>1</sup> ou des entreprises privées.

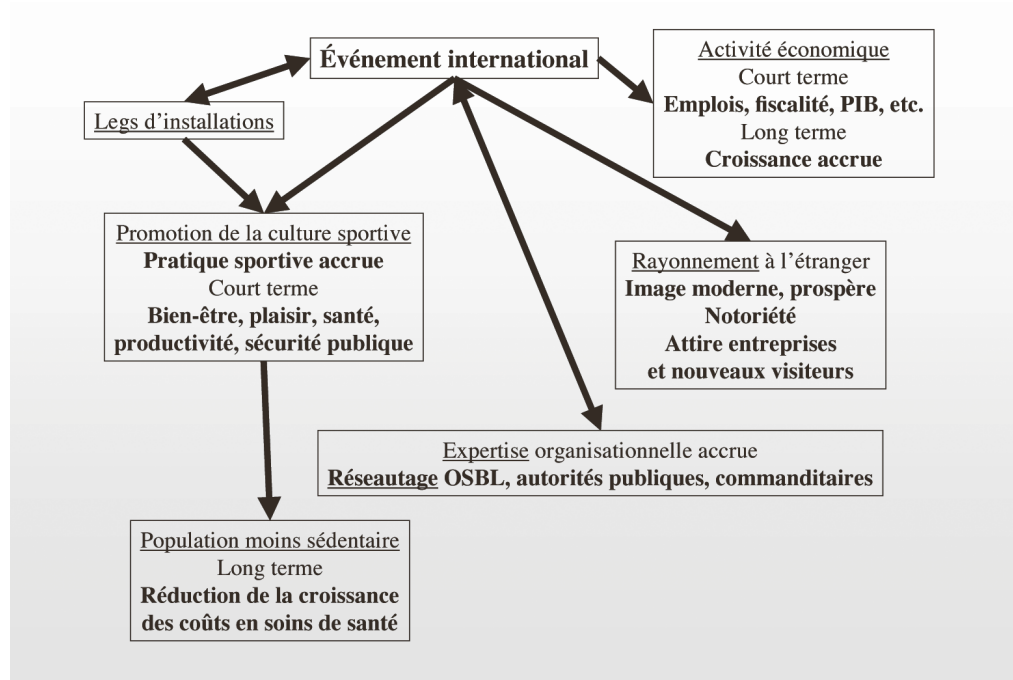
Les collectivités trouvent aujourd'hui plus intéressant que jamais de tenir des compétitions sportives de grande envergure, et ce, pas seulement à cause de leurs retombées touristiques et économiques potentielles<sup>2</sup>. En effet, la médiatisation internationale de ce genre d'événements permet de faire connaître à l'étranger leurs attraits touristiques, mais également leur expertise et leur culture. Par ailleurs, de tels projets offrent à la population un but commun et rassembleur – dans certains cas, ils mettent à contribution des milliers de bénévoles –, une occasion de créer une synergie dont on pourra ultérieurement profiter dans d'autres sphères d'activités.

Nous tenons pour acquis que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et ses partenaires du milieu associatif du sport sont sensibles aux retombées touristiques, économiques et sociales mais, peut-être encore davantage, à l'amélioration du réseau et, surtout, à la promotion d'une culture sportive. Il est bien connu que la tenue d'une compétition internationale a un effet stimulant sur la pratique sportive à tous les niveaux; à titre d'exemple, les Jeux olympiques de Montréal, marqués notamment par les extraordinaires performances de Nadia Comaneci, ont entraîné une augmentation fulgurante du nombre de jeunes Québécoises pratiquant la gymnastique. De plus, les installations que l'on restaure ou que l'on construit pour tenir une manifestation sportive internationale permettent tout autant la pratique populaire d'activités physiques et sportives que la pratique sportive de haut niveau.

<sup>1</sup> Dans le présent rapport, on entend par « démarcheurs » les personnes ou organisations autonomes ou désignées par des fédérations sportives, des municipalités, des régions, des établissements d'enseignement ou des organismes sportifs qui mènent les travaux nécessaires à l'accueil d'événements internationaux.

<sup>2</sup> Par exemple, on estime que les retombées économiques des Jeux mondiaux des policiers et pompiers tenus à Québec en 2005 sont de 31 M\$, dont 26,5 M\$ venant des visiteurs. Quant aux Championnats mondiaux de la Fédération internationale de natation amateur tenus à Montréal en 2005, ils ont insufflé 81 M\$ dans l'économie, dont 17 M\$ provenaient des visiteurs (retombées fiscales de 10,1 M\$ et de 5,4 M\$ pour les gouvernements du Québec et du Canada, respectivement).

La tenue d'un événement sportif international a des retombées qui se traduisent, en fin de compte, par le mieux-être de la population et une plus grande aptitude à tenir d'autres événements.



### Retombées extra économiques des événements sportifs et des installations

« L'intérêt public d'un grand projet est souvent évalué par l'ampleur des retombées économiques. (...) Il faut cependant tenir compte des autres effets induits par le sport. Les bénéfices sociaux – réduction de la criminalité, amélioration de la santé des individus –, l'accroissement du dynamisme des régions et l'esprit d'entreprise qui s'y développe sont autant d'avantages liés au sport qui échappent au calcul économique mais qui doivent être inclus dans la décision d'organiser une manifestation de grande envergure ou de financer une infrastructure sportive. »

Weinmann et Monnin (1999) *L'impact économique des manifestations sportives. Bilan des connaissances*, page 82. Institut de recherches économiques et régionales. Université de Neuchâtel, Suisse.

# LES ENJEUX

Il ressort de notre analyse qu'il existe quatre grands enjeux dans le dossier des événements sportifs internationaux au Québec : les installations, la planification, la concertation et le financement.

CHAPITRE 1  
PAGE 11

## 1.1 Premier enjeu : les installations

**Le potentiel d'accueil de grands événements sportifs dépend d'abord et avant tout de la possibilité de se doter d'installations appropriées** – Avant de définir nos ambitions en matière d'accueil d'événements sportifs internationaux, il faut se demander si l'on a les ressources nécessaires pour mettre aux normes les installations existantes et pour en construire de nouvelles qui satisferaient aux exigences des fédérations sportives internationales<sup>3</sup>. En effet, l'équipement sportif est l'élément clé de toute manifestation sportive de grande envergure et, généralement, le plus coûteux.

**Le développement du réseau d'installations n'a pas suivi l'évolution des normes** – Le gouvernement du Québec n'a pas de programme de soutien spécifique aux installations sportives, alors qu'elles sont en nombre nettement insuffisant et que plusieurs nécessitent d'importants travaux de réparation ou de mise aux normes. Une étude effectuée par Le Groupe DBSF (une des plus importantes sociétés de conseil en planification au Québec, spécialisée en sport et en loisir) démontre que le réseau québécois d'installations sportives a un sérieux besoin d'être restauré : la plupart de ces dernières ne répondent plus aux normes des fédérations sportives internationales, ne serait-ce que sur le plan de la capacité d'accueil des spectateurs. La grande majorité des installations sportives et récréatives a été construite il y a plusieurs décennies, notamment en vue des Jeux olympiques de Montréal, en 1976, et lors de l'implantation des polyvalentes, des cégeps et d'universités au cours des années 1970 et 1980. Depuis, les normes ont changé.

**Les événements « touristico-sportifs » au cœur d'un cercle vicieux** – Sans doute à cause du manque d'installations appropriées, on note au Québec une tendance à délaissé les manifestations sportives internationales s'inscrivant pleinement dans le créneau traditionnel des organismes

<sup>3</sup> Il va sans dire que de telles installations, en plus de permettre l'accueil de grandes manifestations sportives, favoriseraient la pratique d'activités physiques et sportives à tous les niveaux, de l'initiation à la compétition, en passant par la récréation.

**PAGE 12** sportifs internationaux (ex. championnats du monde, Jeux olympiques). En revanche, on tient de plus en plus d'événements qui ont davantage des retombées touristiques et économiques (ce qui n'est pas sans intéresser les municipalités et les groupes d'intérêt locaux et régionaux), que des retombées sportives (ex. Jeux mondiaux des policiers et pompiers; Outgames mondiaux; Jeux de la médecine et de la santé; Jeux mondiaux des maîtres)<sup>4</sup>.

Ces événements, que l'on peut qualifier de « touristico-sportifs », font la promotion du sport auprès de la population, mais leur effet n'est généralement pas aussi important que celui des événements qui s'inscrivent dans le système de développement sportif régi par les fédérations unisports internationales.

Voilà qui indique que sans un effort considérable d'amélioration du réseau d'installations, les événements que le Québec pourra tenir n'auront pas tous les avantages escomptés sur le plan du développement de la culture sportive et de la promotion de la pratique des sports.

**Un réseau d'installations à améliorer** – Dans le présent rapport, on pose comme hypothèse que le gouvernement du Québec créera sous peu un programme de soutien aux installations sportives, dans le prolongement de la dernière Conférence des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du Sport, de l'Activité physique et des Loisirs (Regina, 4 et 5 août 2005)<sup>5</sup>.

À défaut d'établir un tel programme, le gouvernement du Québec pourrait certes appliquer une orientation stratégique misant sur la planification et la concertation comme celle proposée ici, mais elle ne pourrait pas être très ambitieuse. Cela ne nous apparaît évidemment ni souhaitable, ni congruent aux objectifs du Québec en matière de promotion du sport et d'un mode de vie physiquement actif.

En plus de subordonner le gouvernement du Québec aux actions du gouvernement fédéral, sans qu'il puisse appliquer son propre plan d'accueil

<sup>4</sup> En général, il s'agit d'événements pour lesquels l'organisateur n'est pas nécessairement tenu d'appliquer les normes des fédérations internationales unisports (concernant les installations, l'équipement, les gradins et la sécurité). Les participants n'ont pas toujours besoin de se qualifier et ne font pas nécessairement partie de l'élite sportive de leur pays d'origine.

<sup>5</sup> Les ministres y auraient affirmé que **les installations pour les sports et les loisirs constituent leur principale priorité**, et ils auraient demandé aux représentants de leurs ministères respectifs **d'établir les paramètres d'un programme national à long terme axé sur les installations pour les sports et les loisirs**.

d'événements sportifs internationaux, l'absence d'un programme de soutien aux installations le condamnerait à continuer de chercher à la pièce les ressources financières nécessaires pour chaque événement qu'il voudra tenir.

## 1.2 Deuxième enjeu : la planification

**Absence de plan** – L'un des principaux problèmes dans l'organisation d'événements sportifs internationaux au Québec est que les acteurs concernés ne disposent pas d'un plan à long terme. Comme ils n'ont pas ciblé les événements pour lesquels il serait avantageux de se porter candidat, les projets n'offrent souvent aucune garantie de retombées pertinentes et optimales.

Plus précisément, les principaux inconvénients d'une action non planifiée sont les suivants.

- Les travaux de candidature et d'organisation de compétitions internationales ne découlent pas d'une bonne lecture des problèmes liés au développement du sport au Québec : on ne cherche donc pas à en étendre les retombées dans les domaines névralgiques.
- Il n'y a pas de débat sur les questions fondamentales. Par exemple, quelle importance doit-on accorder aux événements susceptibles d'avoir surtout des retombées touristiques et économiques, mais peu d'incidences sportives?
- Trop souvent, les démarcheurs négligent l'aspect sportif dans les retombées recherchées. Ils vont chercher des événements sans se soucier des conséquences pour les gouvernements (ex. obligation de financer des installations qui ne cadrent pas nécessairement avec les besoins et pour lesquelles il n'y a pas de programme normalisé) et pour les milieux hôtes (ex. obligation de fournir les garanties en cas de dépassement des coûts; pression de groupes d'opposition; exigences logistiques; frais ultérieurs d'entretien et d'exploitation).
- Il est difficile de susciter au cas par cas l'enthousiasme des commanditaires et de la population.
- Les fédérations sportives n'ont pas ou ne prennent pas la place qu'elles devraient occuper.
- Les autorités municipales et les gouvernements sont appelés à réagir *a posteriori*.

**Place des fédérations** – Compte tenu du rôle que l'État leur reconnaît en matière de développement sportif, ce sont les fédérations sportives unisports ou multisports québécoises et canadiennes qui devraient, en principe, cerner les événements présentant le plus grand intérêt stratégique. On prétend souvent que la tenue d'un événement est toujours



**PAGE 14** un gage de développement du sport mais, pour maximiser cette retombée positive, les autorités sportives concernées (les fédérations sportives québécoises et canadiennes) doivent avoir un bon plan de développement, dans lequel l'événement constitue un élément clé. Par ailleurs, certaines fédérations sportives internationales ont de plus en plus tendance à traiter directement avec les organisateurs d'événements. Ainsi, les fédérations canadiennes et québécoises n'ont ou ne prennent pas toujours toute la place qu'elles devraient occuper.

**Mode réactif** – Les promoteurs ont tendance à attendre que leur dossier soit très avancé avant de demander l'appui de principe et le soutien financier des autorités politiques locales, québécoises et canadiennes (soutien nécessaire pour rendre le projet plus attrayant que celui des concurrents, payer les garanties financières exigées et tenir l'événement). Le fait que le gouvernement du Québec n'ait pas de politique en matière de soutien à l'organisation d'événements sportifs internationaux n'est certes pas étranger à cette situation. Quoi qu'il en soit, le gouvernement n'est sollicité qu'après la mise en candidature, alors qu'il est trop tard pour en évaluer la pertinence et l'intérêt ou pour stopper les démarches.

### 1.3 Troisième enjeu : la concertation

**Concertation entre les instances québécoises concernées** – Il existait jusqu'à tout récemment une table de concertation des grandes villes ayant un organisme de démarchage (Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières)<sup>6</sup>. Cependant, elle n'avait pas l'ambition de cibler des événements sportifs, ni d'arrimer l'organisation d'événements et les travaux de construction d'installations sportives. Il n'y a donc jamais eu de forum québécois de concertation des acteurs concernés par les projets d'événements sportifs internationaux. Certaines villes ont un cadre en matière d'accueil d'événements ou sont sur le point d'en adopter un.

**Concertation intragouvernementale** – Les ministères et organismes du gouvernement du Québec concernés ne se sont jamais donné de moyen de planification à long terme des candidatures internationales. Ils ont cherché à maximiser la cohérence de leur action dans le dossier des

<sup>6</sup> La table, présidée par Sports-Québec, assurait la diffusion de l'information pertinente et visait à éviter que deux villes québécoises ne se retrouvent en compétition sur la scène internationale, comme ce fut le cas pour les Jeux mondiaux des policiers et pompiers (Montréal, tout comme Québec, était ville candidate). Ses membres étudiaient la possibilité de créer un fonds pour aider les démarcheurs à payer les garanties financières généralement exigées et d'autres frais inhérents aux dossiers de candidature.

événements récurrents (sportifs ou non). Cependant, ils ont conclu rapidement qu'ils devaient conserver leurs ressources financières plutôt que les concentrer dans un programme unique. Le Bureau de la Capitale Nationale et le ministère des Affaires municipales et des Régions animent des tables de concertation intragouvernementale concernant les festivals et événements des régions de Québec et de Montréal. Au besoin, un représentant du Secrétariat au loisir et au sport participe à ces tables.

En ce qui a trait aux grands événements sportifs internationaux, les acteurs gouvernementaux n'ont pas d'orientations communes et ne se concertent qu'au cas par cas.

Il peut arriver que les promoteurs de grandes compétitions sportives perdent temps et énergie à demander à différentes instances du gouvernement du Québec le soutien financier requis, même lorsque ce soutien leur a été promis officiellement.

Depuis deux ans, c'est le ministère du Tourisme qui a la responsabilité, assumée auparavant par la Société des événements majeurs internationaux du Québec (organisme à but non lucratif), de distribuer des fonds publics aux organisateurs de grands événements culturels, sportifs et de divertissement. Sans réserver un montant particulier pour les compétitions sportives, le Ministère en soutient quelques-unes, principalement des événements récurrents. Cependant, ces derniers ne sont pas nécessairement ceux que l'on ciblerait pour développer la culture sportive<sup>7</sup>.

**Soutien accordé par le ministère du Tourisme du Québec pour l'été et l'automne 2005 (ententes triennales et budget d'exploitation de 500 000 \$ et plus) à des festivals et événements sportifs et non sportifs**

Non sportifs	6 565 000 \$
Sportifs	1 745 000 \$ (21 %)

<sup>7</sup> Les événements sportifs soutenus par le ministère du Tourisme du Québec pour l'été et l'automne de 2005 ont été les suivants : Dizaine internationale de Bromont (équitation), Tour de Beauce (cyclisme sur route), Classique internationale de Blainville (équitation), Régates de Valleyfield, Tour de l'île de Montréal (randonnée cycliste), Jeux mondiaux des policiers et pompiers 2005, Traversée internationale du lac Memphrémagog, Rendez-vous Aventure 2005 (sports nautiques, Îles-de-la-Madeleine), Grand Prix de Trois-Rivières (course automobile), Marathon international de Montréal, Internationaux de tennis du Canada à Montréal, Tour du Grand Montréal (cyclisme sur route), Vélirium (vélo de montagne), Traversée internationale du lac Saint-Jean, Marathon des Deux-Rives.

## LES ENJEUX

**PAGE 16** Le gouvernement du Québec a donc reconnu la nécessité de soutenir les événements récurrents. Toutefois, il ne s'est pas encore donné de moyen permanent pour subventionner la tenue de grands événements sportifs non récurrents, ce qui est d'autant plus surprenant, car ces derniers peuvent avoir d'importantes retombées sur plusieurs plans.

Les montants accordés par la plupart des ministères concernés sont peut-être congruents à leur mission. En revanche, ceux du MELS ne sont pas nécessairement à la hauteur, compte tenu de sa mission en matière de développement sportif. Le soutien financier accordé par le MELS pour un événement sportif semble parfois minime par rapport à celui d'autres ministères ou organismes du gouvernement du Québec.

**Concertation intergouvernementale** – Sport Canada modifie présentement sa politique de soutien à l'organisation d'événements sportifs internationaux. Le gouvernement fédéral s'attend à ce que les provinces et les territoires y arriment leurs politiques. Soulignons que les grands événements sportifs internationaux auront eu tendance à se concentrer dans l'Ouest entre 1983 et 2010 (Jeux du Commonwealth, Jeux Panaméricains, Universiades, Championnat du monde d'athlétisme, etc.), surtout avec la tenue des Jeux olympiques de 2010 à Vancouver. Le gouvernement fédéral a annoncé un investissement de plus de 310 M\$ pour les Jeux olympiques, dont 255 M\$ seraient consacrés aux installations.

### **Investissements du gouvernement fédéral pour la tenue de grandes compétitions sportives internationales entre 1983 et 2010 (fonctionnement et immobilisation)**

Alberta	270 300 000 \$	37 %
Colombie-Britannique	372 000 000 \$	50 %
Manitoba	56 000 000 \$	8 %
Ontario	13 562 500 \$	2 %
<b>Québec</b>	<b>28 362 500 \$</b>	<b>4 %</b>
	740 225 000 \$	100 %

## 1.4 Quatrième enjeu : le financement

**Évaluation du potentiel de commandites** – Il n’y a pas que le besoin de faire connaître ses produits et de les vendre à un marché « captif » qui peut motiver les entreprises à s’associer à un événement. Il y a aussi leur besoin de jouer le rôle philanthropique que la population attend d’elles.

Il importe de reconnaître que l’importance relative des diverses stratégies de financement privé dépend de la nature des événements :

- Les **événements d’animation populaire** (grandes fêtes des activités physiques ou sportives) intéressent plus particulièrement les commanditaires qui y voient un marché captif pour leurs produits (exclusivité assurée).
- Les **événements « touristico-sportifs »** sont rentabilisés par le nombre généralement élevé de participants.
- Dans le cas des **grandes manifestations unisports et multisports** comme les championnats du monde et les Grands Jeux, c’est la possibilité de télédiffusion qui est l’élément clé. Les droits de retransmission sont une importante source de revenus pour les fédérations internationales. Pour les organisateurs, la télédiffusion permet d’attirer des commanditaires. Il peut s’agir des commanditaires « permanents » de l’organisme sportif international qui accorde le privilège de tenir l’événement ou des entreprises « compatibles » avec ces commanditaires statutaires qui cherchent une occasion de rayonnement important, bien que ponctuel.

L’évaluation du potentiel de commandites est d’autant plus difficile qu’elle nécessite une fine appréciation d’un grand nombre d’éléments, notamment la qualité du « produit » (c’est-à-dire l’événement), la crédibilité et le leadership des promoteurs, les opportunités de rayonnement et de publicité (affichage sur les sites, télévision, radio, imprimés, etc.), le soutien en biens et services, la promotion pré-événementielle, la clientèle potentielle à la billetterie, etc.

### **Participation financière des entreprises et des sociétés d’État** –

Historiquement, les grandes entreprises et les sociétés d’État comme Hydro-Québec, Loto-Québec et la Société des alcools du Québec, participaient ou devaient participer au soutien au développement sportif, mais elles s’en sont désintéressées au cours des dernières décennies. Les grandes entreprises et les sociétés d’État pourraient profiter des événements sportifs pour jouer le rôle philanthropique qu’on attend d’elles, d’autant plus qu’avec la croissance des problèmes liés à la sédentarité et à l’obésité,

## LES ENJEUX

**PAGE 18** la promotion des activités physiques et sportives est devenue un enjeu public et une préoccupation d'une partie grandissante de la population. Il faut certes veiller à ce que le secteur privé participe au financement des grandes manifestations sportives, mais cela ne signifie pas pour autant que les sociétés d'État doivent s'en abstenir.

**Éléments clés d'un financement réussi** – Pour qu'un projet d'événement sportif international soit un succès sur le plan financier, il doit notamment satisfaire les conditions suivantes.

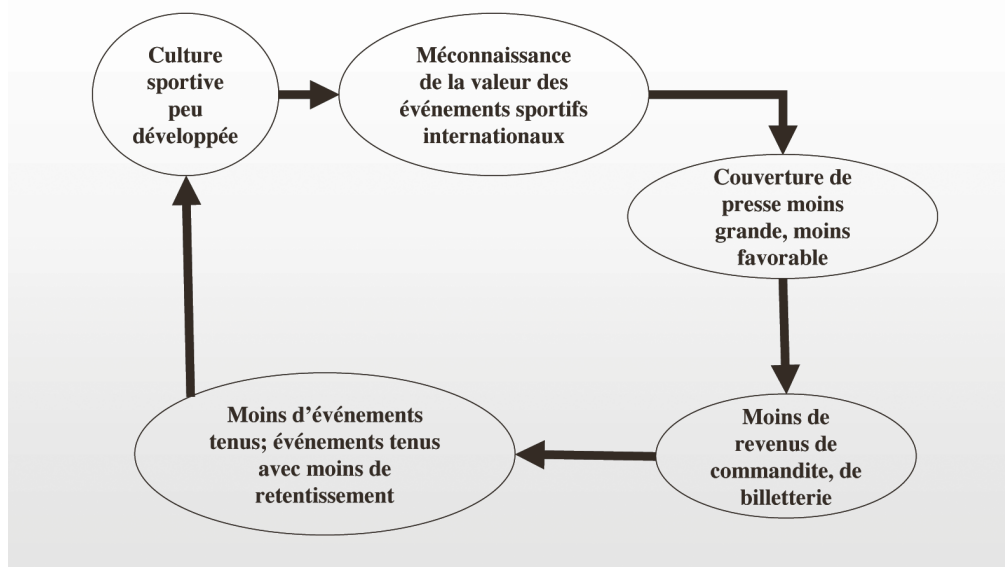
- Le niveau de compétition et la nature de l'événement doivent être attrayants pour les commanditaires : il ne faut pas miser seulement sur les subventions gouvernementales et les revenus de billetterie, d'autant plus que pour plusieurs événements, le nombre de billets est limité et, pour d'autres, il est difficile de faire payer les spectateurs.
- L'événement doit susciter la participation financière des commanditaires dès la candidature et non pas seulement à l'occasion de la tenue proprement dite de l'événement.
- Le projet doit bénéficier d'une expertise de haut niveau (à l'interne ou à l'externe) en matière de recherche de commanditaires, de financement et de promotion (ce qui nécessite, entre autres choses, un réseau de contacts dans le milieu des affaires).
- Les négociations sur les droits de télédiffusion, de *merchandising* et de marketing, de même que celles concernant le partage des profits, le cas échéant, doivent faire ressortir un avantage stratégique pour le comité organisateur.
- La formule d'affichage des commanditaires doit utiliser judicieusement chaque opportunité sur les sites et dans les publications.
- La promotion de l'événement doit se faire longtemps à l'avance, notamment par le biais des médias d'information qu'on aura préalablement sensibilisés à l'intérêt de l'événement, afin d'attirer le plus grand nombre possible de spectateurs, de promouvoir le sport auprès des jeunes et d'amener la population à s'intéresser à l'élite québécoise qui participera à l'événement.
- Le coût de chaque type de billets doit être déterminé à l'avance afin d'accueillir un nombre optimal de spectateurs.

**Inflation des exigences** – La compétition au plan international est de plus en plus féroce et les exigences de plus en plus difficiles à satisfaire (garanties financières, droits de retransmission télévisée, partage des profits, logistique pour la presse, hébergement, transport, sécurité, etc.). Ainsi, le privilège d'organiser des manifestations sportives d'envergure internationale devient de plus en plus ardu à obtenir.

**Rapport de force défavorable aux gouvernements** – Depuis quelques années, comme l'indique le tableau suivant, les rapports de force entre les principaux acteurs de l'organisation d'événements sportifs internationaux sont de moins en moins favorables aux gouvernements.

Acteur	Action
Les fédérations sportives internationales et leurs firmes de marketing chargées de négocier les commandites et les droits	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ amplifient la compétition et induisent une surenchère;</li> <li>■ s'accaparent une part de plus en plus grande des revenus.</li> </ul>
Les comités de candidature ou d'organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ sont obligés de demander aux gouvernements de donner des subventions, parfois faramineuses;</li> <li>■ exigent des gouvernements ou des autorités municipales qu'ils s'engagent à fournir les garanties financières en cas de dépassement des dépenses sur les revenus, particulièrement pour les grands événements dans les sports plus traditionnels (situation moins fréquente dans les sports émergents).</li> </ul>
Les gouvernements et les administrations municipales	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ obtiennent tardivement et difficilement les données nécessaires pour les analyses;</li> <li>■ sont appelés à travailler à la remorque des promoteurs;</li> <li>■ sont contraints à réagir en trop peu de temps;</li> <li>■ sont souvent « pris en otage » : les promoteurs ont tendance à laisser entendre aux médias et à la population que c'est par manque de soutien des gouvernements et des administrations municipales que leur projet de candidature risque d'échouer;</li> <li>■ sont forcés d'accorder des sommes souvent très élevées qui ne peuvent pratiquement jamais venir des programmes réguliers, ce qui nécessite un laborieux travail de concertation interministérielle ou crée une forte et soudaine pression sur les autres programmes de soutien financier du ministère responsable du sport.</li> </ul>

**Cercle vicieux du manque de culture sportive** – La culture sportive n’étant pas très développée au Québec, la population n’apprécie pas toujours à leur juste valeur les événements sportifs internationaux. Ainsi, il est plus difficile pour les promoteurs de séduire des commanditaires, d’obtenir une couverture de presse favorable et de tirer des bénéfices aux guichets. Bref, le manque de culture sportive rend plus difficile le financement des événements, et ceux qu’on tient n’ont pas nécessairement l’effet favorable souhaité sur la culture sportive de la population québécoise, d’où le cercle vicieux. En revanche, la tenue d’un événement sportif bien médiatisé peut s’accompagner d’une augmentation de la pratique sportive.



**Absence de programme précis** – Le seul programme normalisé du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport pour le soutien à des événements sportifs est le Programme de soutien aux événements spéciaux (PSES). Il a un budget annuel de 323 000 \$, si bien qu’une infime partie des nombreux événements sportifs tenus au Québec font l’objet d’une subvention. Les montants accordés pour l’ensemble des événements d’une discipline sportive donnée varient généralement entre 1000 \$ et 5000 \$<sup>8</sup>. Ce programme ne permet donc pas de soutenir tous les événements retenus par les fédérations sportives dans leur plan de développement

<sup>8</sup> Plusieurs de ces événements sont des championnats canadiens. À noter que le programme régulier de soutien financier aux événements que gère Sport Canada ne s’applique pas aux championnats canadiens, car le gouvernement fédéral considère que le soutien financier de base aux fédérations canadiennes permet la tenue des compétitions nationales.

de l'excellence sportive. Quand le Québec accueille un grand événement (dont les besoins excèdent les ressources du PSES), le dossier doit faire l'objet d'une analyse *ad hoc* et les crédits nécessaires doivent être puisés dans les autres programmes du Secrétariat au loisir et au sport. Le problème serait moins grave si le gouvernement avait un programme de soutien aux installations sportives et un programme de soutien aux événements sportifs internationaux. Pour l'instant, le Secrétariat au loisir et au sport n'a pas les ressources nécessaires pour appliquer une véritable politique d'accueil d'événements sportifs internationaux.

**Rigueur des prévisions financières** – Les estimés des coûts d'immobilisation et des frais d'exploitation que font les promoteurs se révèlent, plus souvent qu'autrement, bien inférieurs aux coûts réels, non pas tant à cause du manque de rigueur, mais :

- parce que les estimés sont fondés sur les bilans des événements antérieurs, alors que les coûts des grands événements ne cessent d'augmenter<sup>9</sup>;
- parce que les promoteurs ont avantage à lancer une candidature avec un estimé « plus que raisonnable » des coûts;
- parce qu'il arrive que le contexte change entre la période de candidature et le moment de tenir l'événement.

Voilà qui rend d'autant plus difficile l'analyse gouvernementale des dossiers de candidature. Les erreurs d'évaluation augmentent la pression sur le comité organisateur et, particulièrement, sur les gouvernements qui financent les événements. Par ailleurs, les montages financiers ne prévoient pas toujours les moyens nécessaires pour assurer l'entretien et l'exploitation des sites après l'événement, l'idéal étant la création d'un fonds à cet effet qui serait prévu dans l'estimé des dépenses.

**Pression concentrée sur les grandes villes** – Il faut souligner que ce sont pratiquement toujours les grandes villes qui sont susceptibles d'accueillir des événements sportifs internationaux (soit Montréal, Québec, Sherbrooke, Gatineau et Trois-Rivières). Or, ces derniers ne s'accompagnent d'aucun revenu direct pour la municipalité, mais lui occasionnent des dépenses

<sup>9</sup> Ex. : Le coût total des Jeux du Commonwealth est passé de 160 M\$, en 1994 (Victoria), à 742 M\$, en 2002 (Manchester). Les coûts des Jeux de 2006 à Melbourne étaient estimés à 900 M\$, alors que les dernières projections sont plutôt de l'ordre de 1,1 G\$; le soutien de l'État à ces Jeux, qui devait être de 350 M\$ selon le dossier de candidature de 1999, sera plutôt de 697 M\$. Les promoteurs de la candidature de Montréal pour les Jeux du Commonwealth de 2010 ont estimé les coûts de fonctionnement à environ 150 M\$, alors que les projections financières des promoteurs de la candidature de Hamilton (également pour 2010) ont atteint près de 700 M\$ (immobilisation et fonctionnement).



## LES ENJEUX

**PAGE 22** importantes : installations; absorption des déficits; sécurité; protocole; pression des groupes de citoyens; entretien permanent des sites après l'événement, etc.

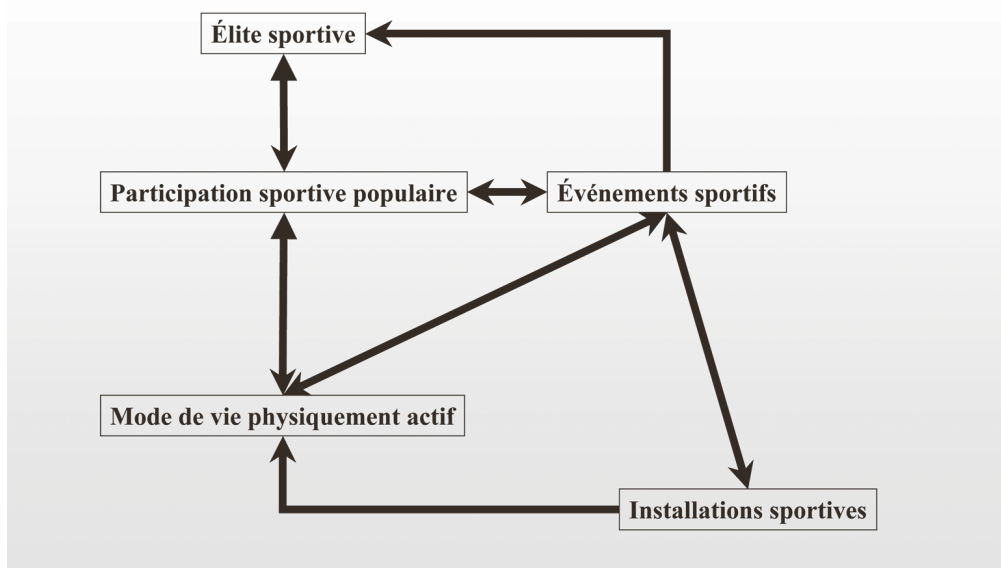
**État des finances publiques** – Le problème du financement des installations et des événements sportifs internationaux est d'autant plus épineux que le gouvernement du Québec fait présentement face à un contexte budgétaire qui laisse difficilement présager une solution traditionnelle. Parmi les avenues de financement possibles, il y a certes la taxation de produits de consommation ciblés (ex. tabac, aliments dont l'abus est malsain), mais il existe d'autres possibilités. Par exemple, plusieurs pays financent les installations sportives et d'autres composantes du sport avec des revenus du jeu et de loteries (annexe).

# ORIENTATION STRATÉGIQUE PROPOSÉE EN MATIÈRE D'ACCUEIL D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX AU QUÉBEC

CHAPITRE 2  
PAGE 23

Nous proposons au gouvernement du Québec d'adopter une orientation stratégique qui met l'accent sur la concertation, la planification et l'appui aux projets ciblés selon l'importance des retombées potentielles, particulièrement sur le plan sportif. Sachant que le système sportif est un important élément de promotion d'un mode de vie physiquement actif, on comprend que cette orientation stratégique s'accompagnerait également, par ricochet, d'une réduction des problèmes liés à la sédentarité et à l'obésité.

## Multiples répercussions de la tenue de grands événements sportifs



L'orientation stratégique que nous proposons requiert la création d'un programme de soutien aux installations sportives, attribue des mandats particuliers au ministre responsable du sport (et donc au Ministère), et comprend les éléments suivants :

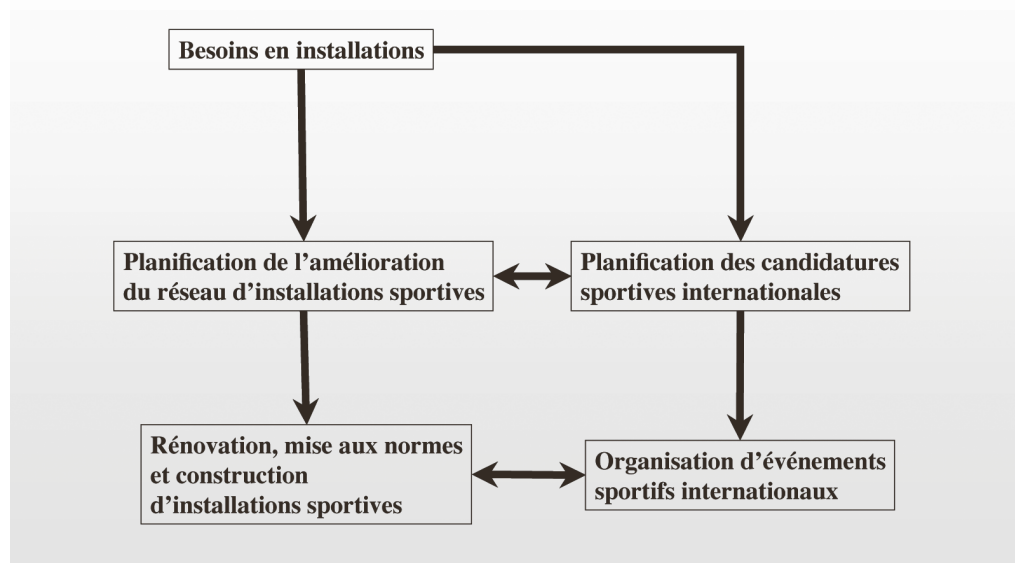
- concertation intragouvernementale animée par le ministre responsable du sport;
- participation accrue du gouvernement du Québec aux activités de concertation intergouvernementale canadienne en matière de développement du sport et d'accueil d'événements sportifs internationaux;
- conception et mise à jour continue, sous l'autorité du ministre responsable du sport, d'un plan pluriannuel de référence de candidatures et d'organisation d'événements sportifs internationaux;

- diffusion du plan, par le Ministère, aux acteurs susceptibles de présenter des candidatures;
- enregistrement obligatoire, au Ministère, des intentions de candidature;
- sélection des dossiers de candidature par le ministre, en vue d'un engagement à soutenir financièrement l'événement en cas de victoire;
- suivi, par le Ministère, des travaux de candidature aux étapes canadienne et internationale;
- suivi étroit et financement ciblé, par le gouvernement du Québec, de l'organisation des événements dans le but de favoriser un legs pertinent.

## 2.1 Un programme québécois de soutien aux installations sportives

Les installations sont manifestement au cœur du dossier des événements sportifs internationaux, et ce, pour au moins deux raisons. D'une part, l'aptitude du Québec à tenir de tels événements dépend essentiellement de la disponibilité d'installations satisfaisant aux normes des fédérations sportives internationales. D'autre part, c'est souvent lorsqu'il y a une opportunité que l'État ou la société civile justifie la construction de nouvelles installations sportives qui, dans pratiquement tous les cas, seront par la suite utilisées par toute la population.

### Deux processus de planification à harmoniser



Aussi faut-il que le Québec se dote d'un programme de soutien aux installations sportives. Le gouvernement doit également veiller à ce que l'information pertinente circule entre les acteurs responsables du dossier des installations et ceux responsables des grands événements sportifs.

Le Québec pourrait harmoniser son plan de référence concernant l'accueil d'événements sportifs avec ses investissements dans le réseau d'équipements sportifs. Ainsi, il pourrait planifier la construction de nouvelles installations selon les événements convoités. Il s'agirait donc de donner la priorité aux événements qui, justement, s'accompagneraient d'un legs d'installations qui pourront servir à promouvoir l'activité physique, le développement sportif, l'encadrement de l'élite sportive et l'accueil d'autres événements<sup>10</sup>. L'amélioration de l'encadrement de notre élite sportive aura alors un effet positif sur l'activité physique de la population et la participation sportive en général. En retour, l'augmentation de la participation populaire se traduira par une augmentation du nombre de sportifs susceptibles de s'illustrer sur la scène mondiale.

Si toutefois le gouvernement du Québec ne parvenait pas à créer un programme d'installations sportives, il ne serait pas logique qu'il adopte un plan pluriannuel de candidatures ciblant d'importants événements sportifs internationaux.

## **2.2 Concertation intragouvernementale animée par le ministre responsable du sport**

Le ministre devrait instituer et présider une table de concertation interministérielle en matière d'organisation d'événements sportifs internationaux. Il s'agirait d'harmoniser et de faciliter le travail des ministères et organismes du gouvernement du Québec concernés par les candidatures et l'organisation d'événements sportifs de grande envergure, y compris les événements de type « touristico-sportif ». Il faudrait d'abord qu'ils partagent les orientations et le contenu du plan pluriannuel de candidatures et, pour chaque dossier, qu'ils se penchent sur les questions suivantes :

- Est-ce que le gouvernement du Québec doit accorder un soutien financier?
- Le cas échéant, de quel montant?
- Quelle devrait être la part relative assumée par chacun des acteurs gouvernementaux concernés, compte tenu de leur mission respective :
  - ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

<sup>10</sup> En fait, il n'existe que très peu d'installations qui ne servent que pour le sport de haut niveau.

- ministère des Affaires municipales et des Régions;
- ministère de la Santé et des Services sociaux;
- ministère du Tourisme;
- ministère des Relations internationales;
- Bureau de la Capitale Nationale;
- ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- ministère du Conseil exécutif.

### **2.3 Concertation intergouvernementale canadienne**

C'est certes au gouvernement fédéral qu'il revient en premier lieu de soutenir l'élite sportive qui participe aux compétitions internationales, de même que les divers leviers de développement de l'excellence sportive, dont les manifestations et les installations. Dans l'esprit de la Politique canadienne du sport, le gouvernement du Québec a choisi de faire sa part. Québec et Ottawa ont intérêt à travailler de manière concertée pour élaborer et appliquer leurs politiques en matière d'accueil d'événements sportifs internationaux, comme ils le font présentement en vue de la création d'un programme fédéral, provincial, territorial de soutien aux installations sportives et récréatives.

Le Ministère devrait s'assurer que ses règles de détermination des montants accordés à l'organisation d'événements sportifs internationaux et celles du gouvernement fédéral (ces dernières dépendent de la part des sommes nécessaires pour les immobilisations et les opérations, de même que des retombées fiscales prévues par chacun des deux ordres de gouvernement) soient harmonisées. Au besoin, le MELS pourrait donner la priorité à des événements qui ne sont pas nécessairement retenus par le gouvernement fédéral (ex. championnats du monde d'un sport populaire au Québec, mais peu pratiqué dans le reste du Canada). La façon de faire le suivi des dossiers de candidature pourrait être inspirée des protocoles multipartites de Sport Canada.

## 2.4 Un plan pluriannuel de référence de candidatures et d'organisation d'événements sportifs internationaux au Québec

Le Ministère devrait établir et mettre périodiquement à jour un plan de référence de candidatures et d'organisation d'événements sportifs internationaux. Nous croyons nécessaire d'appeler ce plan « plan de référence » pour souligner qu'il doit s'adapter à l'évolution de la situation en ce qui a trait aux besoins, aux ressources et aux opportunités. Le plan de référence aurait un horizon de deux ou trois décennies et porterait principalement sur les événements internationaux unisports ou multisports non récurrents et de grande envergure, mais aussi sur les événements « touristico-sportifs », même si ces derniers ne sont pas inscrits dans les calendriers de compétitions des fédérations sportives internationales. Il faut se rappeler que les grands événements sportifs internationaux se préparent généralement une dizaine d'années à l'avance. Il faut aussi admettre que le Québec a peu de chances d'accueillir un très grand événement multisport international avant 2014.

Il s'agirait essentiellement de :

- 1 Constituer une base de données des événements internationaux unisports ou multisports non récurrents et de grande envergure, pour lesquels les villes d'accueil n'ont pas encore été choisies, et qui pourraient potentiellement être tenus au Québec.
- 2 Cerner les événements internationaux ciblés dans les plans de développement des fédérations unisports et multisports canadiennes et québécoises<sup>11</sup>, afin de donner la priorité aux événements qui peuvent être stratégiques dans le développement des disciplines sportives au Québec et au Canada<sup>12</sup>.
- 3 Compléter la base de données pour en faire une véritable grille d'analyse, en constituant un dossier complet pour chaque événement potentiel. Il faudrait rassembler les données dont on aura besoin pour classer les événements potentiels par ordre de priorité, notamment celles qui concernent les éléments suivants :
  - les retombées potentielles sur les plans de la promotion du sport

11 Dans le cadre de ses travaux en vue d'adopter une nouvelle politique en matière d'accueil d'événements sportifs internationaux au Canada, Sport Canada (Patrimoine canadien) a demandé à chaque fédération sportive canadienne de désigner les principaux événements qu'elle aimerait que l'on accueille au cours des prochaines années. Comme l'enthousiasme a beaucoup varié d'une fédération à l'autre, il faudra certainement refaire l'exercice et sonder les fédérations sportives québécoises pour établir la liste des événements que le milieu sportif fédéré convoite.

12 Il y aurait plus de chances que les grands événements sportifs tenus au Canada aient lieu au Québec, et les fédérations sportives québécoises y trouveraient plus facilement leur compte, si leurs représentants participaient plus intensivement aux travaux de planification des fédérations canadiennes, notamment au chapitre des événements internationaux.

- et de ses valeurs, de la pratique sportive et d'un mode de vie physiquement actif; du développement de l'excellence sportive québécoise; de l'enrichissement du réseau d'installations; de l'implantation ou de la consolidation de centres nationaux d'entraînement; du rayonnement international et du développement touristique et économique;
- la présence au Québec de l'expertise sportive requise et la possibilité de l'enrichir;
  - la place du sport ou des sports concernés dans la culture québécoise et leur potentiel de développement;
  - les chances qu'un dossier du Québec remporte la victoire.
- 4 Transmettre régulièrement l'information aux gestionnaires de l'éventuel programme gouvernemental de soutien financier aux installations sportives.
  - 5 Obtenir, sur une base continue, l'information venant des gestionnaires de cet éventuel programme.
  - 6 Sélectionner, à l'aide de la grille d'analyse, les événements qui pourraient se tenir au Québec à moyen et à long terme, et les classer par degré d'intérêt tout en justifiant les choix.
  - 7 Cerner le mécanisme par lequel l'organisme international sélectionne la ville ou le pays d'accueil.
  - 8 Soumettre le plan de référence aux acteurs concernés afin de le bonifier et de créer une dynamique concertée.
  - 9 Mettre périodiquement le plan de référence à jour (ex. chaque année).
  - 10 Présenter chaque nouvelle édition du plan au ministre pour qu'il l'approuve et, le cas échéant, y apporte les ajustements nécessaires.

Le plan de référence ne devrait pas être trop détaillé. L'introduction devrait en préciser l'utilité et souligner qu'il faudra être souple dans son application, notamment pour tirer profit de situations stratégiquement avantageuses.

Le fait qu'un événement figure dans le plan ne signifiera pas nécessairement qu'il sera tenu au Québec, ni que le gouvernement s'engagera à le subventionner. Encore faut-il qu'un groupe y montre de l'intérêt et qu'un projet satisfaisant en émerge.

Dans le cas où un promoteur voudrait faire ajouter un événement au plan de référence, il serait tenu d'en faire valoir l'intérêt stratégique en démontrant que l'événement pourrait avoir des retombées pertinentes, surtout en ce qui a trait au développement sportif.

Nous croyons qu'un tel plan permettrait de mieux planifier l'allocation des ressources, tant pour les installations que pour l'organisation proprement dite des compétitions sportives internationales.

Le Ministère devrait ajuster le contenu du plan pluriannuel de référence selon :

- l'évolution des plans des fédérations sportives québécoises et canadiennes;
- l'avancement des travaux d'amélioration du réseau d'installations sportives;
- les opportunités offertes par les organisations sportives internationales.

## **2.5 Diffusion du plan**

Le Ministère devrait transmettre chaque édition du plan de référence approuvée par le ministre aux acteurs susceptibles de s'y intéresser, notamment les fédérations sportives, les grandes municipalités, les grands établissements d'enseignement et les entreprises privées spécialisées en organisation d'événements<sup>13</sup>. Par la même occasion, le Ministère les inviterait à manifester leur intérêt pour l'un ou l'autre des événements désignés dans le plan.

## **2.6 Enregistrement des dossiers d'intention de candidature**

Nous recommandons fortement que le Ministère institue un registre des projets de candidature et d'organisation d'événements sportifs internationaux. Les fédérations, municipalités, établissements d'enseignement, organisations ou entreprises désirant soumettre une candidature seraient tenus d'enregistrer officiellement leur intention de candidature, avant d'amorcer toute autre démarche. Seuls les projets qui auraient préalablement fait l'objet d'un enregistrement seraient admissibles au soutien financier du gouvernement du Québec.

Les dossiers d'intention de candidature n'auraient pas à être aussi détaillés que de véritables dossiers de candidature. Seuls les dossiers présentés par des fédérations sportives, des municipalités, des établissements d'enseignement ou des entreprises privées spécialisées en organisation d'événements pourraient être enregistrés, à condition que les événements soient inscrits dans le plan de référence adopté par le ministre.

<sup>13</sup> Tout en reconnaissant qu'ils sont libres de se donner ou de reconnaître des organisations de démarchage qui participent, d'une manière ou d'une autre, aux travaux de candidature ou à l'organisation d'événements, nous recommandons que le Ministère ne traite qu'avec les municipalités, les établissements d'enseignement ou les entreprises privées spécialisées en organisation d'événements.



## **2.7 Sélection des dossiers de candidature en vue d'un engagement à soutenir financièrement l'événement en cas de victoire**

À l'aide d'une grille appropriée, le Ministère devrait juger de l'intérêt de chaque dossier. Il faudrait donner la priorité aux événements les plus susceptibles d'avoir du succès sur le plan financier et de s'accompagner de retombées importantes :

- développement de la culture sportive au sein de la population;
- promotion de certaines disciplines sportives auprès des jeunes;
- valorisation de l'expertise sportive québécoise;
- enrichissement des installations sportives et récréatives;
- amélioration de l'encadrement de notre élite sportive par l'édification de nouveaux centres nationaux d'entraînement ou la mise à jour des centres actuels pour les rendre conformes aux exigences du sport contemporain de haut niveau.

En principe, ce sont les fédérations sportives canadiennes et internationales qui choisissent l'organisateur des compétitions sportives internationales. Ce sont donc elles, et non les gouvernements, qui doivent accepter ou rejeter les candidatures. Cependant, les promoteurs ont besoin de l'engagement financier du gouvernement du Québec avant de poursuivre les démarches au niveau canadien et international. Et, dans le cas d'événements où il n'y a pas de fédération canadienne (ex. Jeux de la médecine), le soutien préalable du gouvernement du Québec est encore plus important. Le gouvernement a donc besoin d'un mécanisme de sélection des dossiers même si, en fin de compte, ce sont les fédérations sportives canadiennes et internationales ou d'autres organisations, autonomes et non gouvernementales, qui désignent les organisateurs.

Par ailleurs, lorsqu'il élaborera le plan de référence, le Ministère voudra éviter une concentration d'événements coûteux dans la même année et la candidature de plus d'un groupe pour un même événement, d'où la nécessité de faire des choix en amont du processus décisionnel des grands organismes sportifs.

**Processus traditionnel menant au choix de l'hôte d'une compétition sportive internationale**

- 1 Anticipant l'ouverture d'un concours par une fédération sportive internationale ou canadienne, des promoteurs amorcent l'élaboration du dossier de candidature.
- 2 La fédération internationale ouvre le concours.
- 3 La fédération canadienne ouvre le concours à l'échelle nationale.
- 4 Les promoteurs soumettent leur dossier de candidature en leur nom ou en celui de la ville ou de l'établissement d'enseignement concernés. Normalement, ils se sont déjà entendus avec le gouvernement provincial ou territorial sur le financement gouvernemental des candidatures canadienne et internationale (le cas échéant), et sur celui de l'organisation proprement dite de l'événement. Même si ce sont les fédérations canadiennes et internationales qui choisissent l'hôte, à cette étape, le gouvernement du Québec peut avoir à choisir entre plusieurs dossiers québécois, car les promoteurs ont besoin de son engagement financier avant de poursuivre.
- 5 La fédération canadienne examine chaque dossier de candidature et en apprécie la valeur selon ses propres critères (le soutien du gouvernement provincial ou territorial figure généralement parmi ces critères).
- 6 La fédération canadienne sélectionne le dossier qui sera présenté à l'échelle internationale, le cas échéant.
- 7 Le promoteur, la fédération canadienne et les gouvernements précisent les modalités de financement de la candidature internationale (le cas échéant) et les possibilités de financement de l'événement proprement dit.
- 8 Le promoteur choisi raffine son dossier de candidature.
- 9 La fédération internationale examine chaque dossier et en apprécie la valeur selon ses propres critères (la disponibilité des installations requises figure généralement parmi ces critères, mais aussi le soutien des gouvernements, les perspectives de commandites et le soutien de la population).
- 10 La fédération internationale choisit l'organisateur.
- 11 La ville, l'entreprise ou l'établissement d'enseignement choisi crée un comité organisateur et s'engage à tenir l'événement selon les directives de la fédération internationale.
- 12 Le comité organisateur s'engage à tenir l'événement suivant les directives de la fédération et à lui verser les redevances selon la forme prescrite.

**PAGE 32** Pour bien apprécier la valeur des projets, le Ministère devra s'appuyer sur l'expertise professionnelle de conseillers qui sauront évaluer la crédibilité des démarcheurs. Ces conseillers devront donc s'y connaître en matière de commandites et de promotion. En effet, l'un des gages de succès d'un projet d'organisation d'un événement sportif international est l'aptitude des démarcheurs à générer, dès le début du projet, l'intérêt des commanditaires et à trouver la juste formule de combinaison des principaux éléments de financement, soit :

- la qualité du produit, c'est-à-dire l'événement,
- l'affichage,
- les occasions de publicité (télévision, radio, imprimés, etc.),
- le soutien en biens et services,
- le soutien financier proprement dit,
- la promotion pré-événementielle,
- le prix des billets, etc.

L'un des éléments déterminants dans le succès d'un événement est la crédibilité des promoteurs aux yeux de la fédération internationale, des commanditaires et des médias. Aussi, le Ministère doit-il l'évaluer avec justesse. En fait, l'État doit exiger des promoteurs qu'ils aient l'appui de commanditaires dès les premières étapes du processus de candidature (garantie d'un partenariat public-privé rentable) et qu'ils aient cerné la formule appropriée de financement.

Au moment du classement par ordre de priorité des projets de candidature et en vue de son engagement financier, le Ministère devrait s'appuyer sur l'avis de la fédération unisport ou multisport concernée. Il devrait aussi offrir la possibilité à la fédération de profiter des conseils d'un comité d'experts (qui ont une bonne connaissance des enjeux, mais pas d'intérêt dans les dossiers de candidature) qu'il aura mis sur pied. Le comité pourrait également conseiller le Ministère lorsqu'il s'agit d'un sport non représenté par une fédération québécoise.

De toute manière, il faut éviter que plus d'un groupe du Québec se porte candidat pour un même événement. Il faut aussi éviter qu'il y ait trop de candidatures pour des événements qui se tiendront la même année.

**Admissibilité à la promesse de soutien financier du gouvernement du Québec en cas de victoire**

Pour être inscrit au plan de référence et pour avoir la promesse d'un soutien financier du gouvernement du Québec en cas de victoire, le promoteur devrait :

- 1 Avoir obtenu l'aval du Ministère, sur la base du dossier d'intention de candidature qu'il lui aura présenté.
- 2 Déposer un plan d'affaires détaillé où les prévisions de frais d'exploitation et d'immobilisation sont présentées selon un gabarit général approprié, et communiquer au Ministère les bilans financiers des dernières éditions de l'événement.
- 3 Avoir un « produit vendable » à des commanditaires et à des spectateurs.
- 4 Avoir obtenu l'engagement ferme de commanditaires de soutenir non seulement la tenue de l'événement proprement dit, mais aussi les travaux de candidature (entre autres choses, les municipalités et les promoteurs pourraient inviter les entreprises hôtelières à participer, dès le début du processus de candidature, au financement du projet).
- 5 Prévoir, dans son budget prévisionnel, un legs financier à la municipalité, à l'établissement d'enseignement ou à la fédération sportive québécoise, pour l'entretien et l'exploitation des installations et la promotion, au Québec, du ou des sports concernés.
- 6 Certifier avoir pris connaissance des exigences assorties à l'organisation de l'événement dont la candidature a été acceptée sur la scène internationale, et accepter de s'y conformer.
- 7 Constituer un comité de candidature composé d'au moins un représentant de la ou des fédérations québécoises concernées et d'un représentant du Ministère.
- 8 S'engager à constituer un comité organisateur composé d'au moins un représentant des fédérations québécoise et canadienne concernées et d'un représentant du Ministère.
- 9 Assortir sa demande de soutien financier de projections des retombées économiques et s'engager à remettre, avec son rapport final, une étude des retombées économiques.
- 10 Veiller à ce que la ou les fédérations québécoises concernées et, le cas échéant, le comité organisateur, n'aient pas à verser une compensation financière à la fédération canadienne, sauf si le gouvernement du Québec l'autorise.
- 11 S'engager à ce que tous les documents officiels (particulièrement les règles concernant le partage des surplus, les droits à payer, etc., mais également toutes les ententes entre les parties, les contrats des membres permanents du personnel, etc.) soient publics ou, si les règlements de la fédération internationale concernée ne le permettent pas, soient accessibles au Ministère.

- PAGE 34**
- 12** S’engager à négocier et à ratifier une entente liant le comité organisateur, la ville d’accueil ou l’établissement d’enseignement et le gouvernement du Québec.
- 13** S’engager à informer le gouvernement du Québec de la nature des ententes à convenir avec le gouvernement fédéral.

## **2.8 Soutien aux candidatures canadiennes et internationales**

Nous ne croyons pas que le Ministère devrait soutenir les démarcheurs, c’est-à-dire les organismes que des villes, régions ou établissements d’enseignement peuvent se donner pour attirer des événements sportifs. Nous recommandons que le gouvernement du Québec n’accorde aucune aide financière au démarchage, sauf s’il s’agit d’un événement multisport de grande envergure (ex. Jeux olympiques, Jeux du Commonwealth, Jeux Panaméricains), et si les promoteurs font la démonstration que sa participation financière est requise et stratégiquement rentable<sup>14</sup>.

## **2.9 Suivi étroit et financement ciblé de l’organisation des événements**

Nous recommandons que le Ministère se dote d’un programme de soutien aux installations sportives (conjointement avec le gouvernement fédéral), et d’un programme de soutien aux événements sportifs internationaux. Lorsque viendra le temps de déterminer le montant requis, il faudra tenir compte des éléments suivants :

- soutien aux candidatures à l’échelle canadienne, puis internationale, uniquement pour les grands événements multisports internationaux pour lesquels un tel soutien est stratégiquement nécessaire;
- garanties financières;
- soutien aux installations;
- soutien à l’organisation proprement dite des événements.

Le Ministère devrait fixer les balises de financement en tenant compte du plan pluriannuel de référence, de la politique du gouvernement fédéral, des ressources des milieux d’accueil, du potentiel de développement sportif de chaque événement et des ressources de l’éventuel programme de soutien aux installations sportives.

<sup>14</sup> Le gouvernement fédéral ne subventionne pas les candidatures internationales en vue de la tenue d’événements sportifs, mais il peut y avoir des cas d’exception.

Nous recommandons que le gouvernement du Québec fasse un suivi étroit de l'organisation des événements sportifs internationaux tenus au Québec, notamment en déléguant un représentant au comité organisateur de tous les événements qu'il soutient financièrement.

Idéalement, il devrait concentrer son aide aux installations plutôt qu'au fonctionnement et aux garanties en cas de déficit (une exigence quasi universelle des organisations sportives internationales), ces dernières devant plutôt être données, comme c'est généralement le cas ailleurs, par la municipalité ou l'établissement d'enseignement. Il devrait aussi harmoniser ses politiques avec celles du gouvernement fédéral en ce qui a trait au pourcentage du soutien au fonctionnement ou aux installations. Cependant, il faudra examiner chaque dossier, car :

- dans certains cas, la municipalité ou l'établissement d'enseignement pourrait être trop petit pour offrir les garanties nécessaires;
- dans certains événements, il n'y a pas de revenus de billetterie, ce qui rend d'autant plus ardu le financement du fonctionnement.

## **2.10 Attribution des ressources financières et humaines requises**

Il n'est pratiquement pas possible d'estimer précisément les ressources financières que le gouvernement du Québec devrait consentir pour appliquer l'orientation stratégique que nous proposons. En effet, le soutien requis de l'État varie selon l'envergure de l'événement. Le gouvernement pourrait, par exemple, avoir à investir plusieurs dizaines de millions de dollars pour soutenir l'organisation des Jeux du Commonwealth, mais sans doute moins d'un million de dollars pour des championnats mondiaux d'haltérophilie.

Si les travaux de planification devaient mener à retenir, par exemple, un événement mondial multisport ou un très grand événement mondial unisport tous les huit ans (ce qui pourrait nécessiter un soutien de l'État d'environ 16 M\$), un événement international de grande envergure tous les quatre ans (soutien gouvernemental d'environ 8 M\$) et deux ou trois événements internationaux un peu moins importants chaque année, récurrents ou non, on estime qu'il faudrait investir environ 6 M\$ par année.

**Estimé des ressources financières requises**

1 événement international de très grande envergure par 8 ans (16 M\$) :	2,0 M\$/année
1 événement international de grande envergure par 4 ans (8 M\$) :	2,0 M\$/année
2 ou 3 événements internationaux d'envergure moyenne par année :	2,0 M\$/année
<b>Total :</b>	<b>6,0 M\$/année</b>

Toutefois, le montant réel dépendra de l'issue des travaux de planification et des choix du gouvernement et des acteurs concernés à la suite de l'analyse des opportunités.

Les ressources financières requises pour les installations et l'accueil d'événements internationaux pourraient provenir de revenus de taxation (ex. réaffectation de la taxe olympique sur le tabac ou taxe sur des aliments ciblés tels les boissons gazeuses, les croustilles, etc.), ou du prélèvement d'un pourcentage des bénéfices des casinos ou des loteries, comme c'est le cas dans de nombreux pays (annexe).

Par ailleurs, étant donné le rôle qu'elles peuvent jouer et qu'elles ont déjà joué, nous recommandons que le gouvernement incite les sociétés d'État comme Hydro-Québec, Loto-Québec et la Société des alcools du Québec, à participer de façon statutaire au soutien à l'organisation de grandes manifestations sportives internationales. Leur participation serait cohérente avec les orientations du document gouvernemental de référence « Briller parmi les meilleurs » qui fait de la promotion des saines habitudes de vie, qui incluent la pratique régulière d'activités physiques, un élément clé auquel tous les ministères et sociétés d'État doivent souscrire.

## CONCLUSION

PAGE 37

Le dossier des grands événements sportifs internationaux est important, car de telles manifestations participent au développement d'une culture sportive, en plus de s'accompagner de nombreuses retombées positives sur divers plans. Par ailleurs, les aspirations de la population québécoise et de son gouvernement, quant à la promotion des activités physiques et sportives et au développement de l'excellence sportive, justifient que l'on y consacre de nouvelles ressources.

Il est temps de se donner une orientation stratégique qui améliorera la situation, particulièrement en ce qui a trait aux quatre principaux enjeux : les installations, la planification, la concertation et le financement.

Nous avons élaboré une orientation stratégique qui augmenterait les chances du Québec de tenir de grandes compétitions internationales tout en maximisant leurs retombées sur divers plans, notamment :

- l'enrichissement du réseau d'installations;
- la création de nouveaux centres nationaux d'entraînement et la consolidation de ceux qui existent déjà;
- la promotion de la culture sportive auprès de la population québécoise;
- l'enrichissement de l'expertise québécoise;
- le rayonnement du Québec à l'étranger.

Nous avons aussi tenu compte du point de vue et des besoins des dirigeants des fédérations, municipalités, établissements d'enseignement, organismes et entreprises qui requièrent le soutien financier du gouvernement du Québec pour tenir des événements sportifs de grande envergure.

L'application de l'orientation stratégique que nous proposons permettrait de résoudre bien des problèmes et de rendre la tenue d'événements sportifs internationaux plus enrichissante pour le Québec.

Certes, son application exige des ressources financières dont ne dispose pas présentement le gouvernement du Québec, notamment pour l'établissement du plan de référence pluriannuel et pour le soutien aux installations et à l'organisation proprement dite des événements. Il nous apparaît toutefois évident qu'un effort en matière de planification et de concertation pourra avoir un important effet de levier.



## CONCLUSION

**PAGE 38** L'orientation stratégique que nous proposons aura des conséquences positives sur notre système de développement du sport si elle en renforce d'autres éléments. Ainsi, compte tenu de la situation, nous recommandons que le gouvernement du Québec, en plus de créer un programme de soutien aux installations sportives et un programme de soutien aux événements sportifs internationaux :

- consolide le soutien aux fédérations sportives québécoises pour l'accueil d'événements sportifs;
- cherche, avec ses partenaires du milieu associatif, à augmenter la participation du Québec aux travaux de planification des fédérations canadiennes en ce qui a trait à l'organisation de manifestations sportives internationales;
- prenne d'autres mesures qui seront jugées appropriées pour favoriser le développement d'une culture sportive au sein de la population québécoise.

# RÉFÉRENCES

Australia Commonwealth Government (2002) **Large Events Commonwealth Coordination Group.** PAGE 39

CFM Strategies (2005) **Retombées économiques des Jeux mondiaux des policiers et pompiers, édition 2005**, 22 pages et annexes.

CFM Strategies et ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2005) **Évaluation des retombées économiques des XI championnats du monde FINA**, 26 pages et annexes.

Cinq Mars C et coll., **Les grands événements sportifs.** Travail présenté à M. Paul Beaulieu, UQAM, 30 avril 2003, 94 pages.

Le Groupe DBSF (1999) **Inventaire des infrastructures de développement et de perfectionnement de l'excellence sportive et d'accueil d'événements sportifs de haut niveau. Rapport final.** Ministère des Affaires municipales, Sports-Québec, Centre national multisports-Montréal, Internationaux du sport de Montréal, 58 pages et annexes.

Ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des Sports (Canada) (2004) **Cadre stratégique concernant l'accueil de manifestations sportives internationales au Canada**, document approuvé lors de la Conférence des ministres en 2004.

Ritchie JRB et B Smith (1991) **The impact of a mega-event on host region awareness: a longitudinal study** *Journal of Travel Research* 30(1):3-10.

Savard É (2005) **Commandite d'un événement.** Organisports. Document non publié, 4 pages.

South Africa (2003) **Initial Draft of a National Strategy for Bidding and Hosting Large International & Recreation Events.**

Sport Ireland (2000) **International Sports Tourism Initiative 2000-2005.**

UK Sport Council (1999) **Large Events: A UK Policy.**

Weinmann G et P Monnin (1999) **L'impact économique des manifestations sportives. Bilan des connaissances. Rapport à l'attention de l'Office fédéral du sport.** Sous la direction de Jeanrenaud C et RL Frey, avec la collaboration de Wunderle N. Institut de recherches économiques et régionales. Université de Neuchâtel, Suisse. Neuchâtel et Bâle, 88 pages et annexes.

# ANNEXE

## POLITIQUES ÉTRANGÈRES EN MATIÈRE D'ACCUEIL D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX ET DE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL DU SPORT ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

PAGE 41

### Politiques sur l'accueil d'événements sportifs internationaux

Un rapide survol des politiques sportives étrangères révèle que certains pays comme l'**Australie**, le **Royaume-Uni**, l'**Afrique du Sud** et l'**Irlande** ont une politique sur l'accueil d'événements sportifs internationaux. Celle-ci reflète la place du sport dans la culture, le système politique, l'idéologie dominante et les transitions politiques et sociales en cours. Par exemple, l'**Afrique du Sud**<sup>15</sup> considère l'accueil de manifestations sportives internationales comme un moyen de bâtir une unité nationale et de s'attaquer à certains problèmes sociaux.

Cependant, il semble qu'aucun gouvernement n'ait présentement un véritable plan pluriannuel d'accueil d'événements sportifs de haut niveau. Dans presque tous les pays, les projets de candidature ne s'insèrent pas dans un plan national, mais sont plutôt le fruit d'initiatives privées. Ainsi, les gouvernements sont sollicités *a posteriori*, comme c'est le cas au Québec et au Canada.

Aux **États-Unis**, où il n'y a pas de stratégie nationale, les gouvernements fédéral et des états n'ont pas tendance à s'engager financièrement dans les dossiers de candidature. La recherche et l'accueil d'événements sportifs internationaux relèvent de commissions régionales du sport, dont les budgets sont constitués de donations (entreprises privées, fondations) et d'une taxe sur les chambres d'hôtels situées sur leur territoire. Malgré sa richesse et son importance dans le monde sportif, ce pays ne tente d'accueillir qu'un nombre relativement restreint de manifestations sportives internationales<sup>16</sup>.

<sup>15</sup> L'Afrique du Sud est candidate pour le Coupe du monde de football de 2010, les Jeux du Commonwealth de 2014 et les Jeux olympiques d'été de 2024.

<sup>16</sup> Depuis les Jeux olympiques de Lake Placid en 1980, les sociétés américaines de télévision ont réussi à conserver leurs droits de diffusion nationale, privant ainsi les fédérations sportives internationales d'une source de revenus. Par conséquent, ces dernières sont davantage portées à choisir des pays qui leur donnent accès aux droits nationaux de télédiffusion et dont les gouvernements sont disposés à leur verser une caution financière.

**PAGE 42** **La concertation**

Au **Royaume-Uni**, en **Australie** et en **Irlande**, les ordres de gouvernement, le secteur sportif et l'industrie de l'organisation de manifestations sportives se sont regroupés afin d'élaborer des stratégies persuasives.

En **Australie**, le groupe qui coordonne la mise en candidature et l'organisation d'événements est le *Major Events Commonwealth Coordination Group*; au **Royaume-Uni**, c'est le *Major Events Steering Group* et, en **Irlande**, le *Irish Tourist Board*. En **Afrique du Sud**, la création d'un organisme similaire est en cours d'élaboration.

Au **Canada**, la **Saskatchewan** a créé « *Events... Saskatchewan!* ». Les trois partenaires qui financent cet organisme sont *Sask Sport Inc.*, Tourisme-Saskatchewan et le gouvernement de la Saskatchewan.

*Events... Saskatchewan!* favorise le partenariat entre les milieux sportif, touristique et gouvernemental, et il conseille les groupes de candidature et d'accueil de manifestations. Toutefois, il n'établit pas de véritable plan pluriannuel, il ne fournit pas de soutien financier et ne choisit pas les manifestations auxquelles il accordera un soutien professionnel et technique. Sa mission se limite donc à offrir des ressources et de l'information pour préparer des dossiers de candidature et tenir des manifestations sportives. Par conséquent, des groupes peuvent présenter des candidatures à l'insu de la municipalité ou du gouvernement provincial, ce qui pose problème lorsqu'ils demandent une aide gouvernementale après que leur candidature ait été choisie.

**Le financement gouvernemental  
du sport et des installations sportives**

En **France**, l'essentiel du financement pour la rénovation ou la construction d'équipements sportifs provient du Fonds national pour le développement du sport (FNDS). Il s'agit d'un compte spécial du Trésor constitué d'un prélèvement de 2,9 % sur les sommes mises en France métropolitaine aux jeux de la Française des jeux<sup>17</sup> et d'un second de 5 % sur les droits de retransmission télévisuelle d'événements sportifs.

17 Équivalent en France de Loto-Québec.

Le FNDS a été créé en 1979 à la suite d'une initiative parlementaire qui a permis de modifier la loi des finances. Aujourd'hui, il apparaît comme un moyen irremplaçable pour financer le sport, comme c'est le cas dans la majorité des pays européens. L'originalité du FNDS réside dans la gestion paritaire de ses ressources avec les représentants du mouvement sportif (Comité national olympique et sportif français) et dans l'existence d'une enveloppe régionalisée représentant une part significative de son budget. En 2003, le Fonds a accordé 56 M€ (25 % des crédits prévus) au sport de haut niveau et aux équipements de l'État, et 162 M€ (75 % des crédits prévus) au sport de masse et aux subventions d'équipement. En 2005, le FNDS est de 260 M€ (239 M€ proviennent de la Française des jeux), dont 61,4 M€ sont consacrés aux équipements sportifs.

Au **Royaume-Uni**, plus de 7 % des revenus de loteries sont investis dans le sport. Par le biais de son programme de soutien aux événements sportifs internationaux (*World Class Events Programme*), le gouvernement du Royaume-Uni investit approximativement 1,6 M£ (3,26 M\$CAN) de revenus de loteries chaque année pour soutenir les candidatures et l'organisation de tels événements, en plus de fournir un soutien professionnel aux organisateurs. En juillet 1995, le gouvernement reconnaît le sport comme une priorité nationale et adopte une politique de développement et de financement basé sur une loterie qui rapportera approximativement 150 M\$CAN par année (*Sport: Raising the game, Department of national heritage*).

Le 27 juillet 2005, le gouvernement lance une nouvelle loterie dont les profits serviront au financement des Jeux olympiques et paralympiques de Londres de 2012. La ministre des Sports de la Grande-Bretagne, M<sup>me</sup> Jessica Powell, croit pouvoir amasser, d'ici la tenue des Jeux, 750 M£ (1,53 G\$CAN), soit à peu près le quart du coût total estimé.

En **Angleterre**, le financement du sport est assuré par l'État, mais aussi en grande partie par les loteries nationales. Les revenus des loteries sont répartis ainsi : 50 % en prix, 12 % au Trésor, 10 % aux vendeurs et 28 % à différentes causes reconnues par l'État. Le sport fait partie de ces causes au même titre que les arts, les œuvres de charité, le patrimoine, la santé, l'éducation et l'environnement. La part du sport est de 16,7 % et elle est versée dans un « fonds olympique ». Les sommes recueillies sont distribuées par *England Sport* selon un mécanisme indépendant du gouvernement,

**PAGE 44** mais leur répartition est soumise aux directives du *Secretary of State for Culture, Media and Sport*. Les subventions sont remises à des écoles, des communautés et des organismes qui s'occupent de sport, de loisir et d'activité physique.

En **Suisse**, le soutien financier vient en grande partie des profits de *Swisslos* et de la Loterie Romande. Le bénéfice net de *Swisslos* est uniquement destiné à des besoins d'utilité publique, dont le sport. Il est remis :

- aux autorités cantonales qui répartissent les subsides entre des projets culturels, environnementaux, sociaux et sportifs;
- à la *Swiss Olympic Association* (SOA);
- à l'Association Suisse de Football (ASF).

Les autorités cantonales privilégient le sport de masse, la SOA le sport de compétition et l'ASF la relève sportive et la formation.

En **Irlande**, en **Norvège**, en **Finlande**, en **Suède**, en **Belgique** et en **Espagne**, le pourcentage des revenus de la loterie nationale dédié au sport est respectivement de 12,4 %, 10 %, 7,6 %, 2,7 %, 1,4 % et 0,8 %.

En **Israël**, outre le financement public, les activités et équipements sportifs reçoivent l'aide de Sport-Toto (paris sur les matchs de football), du *Mifal Hapayis* (la loterie nationale), des municipalités et des commanditaires indépendants (secteur privé).

En **Australie**, le gouvernement fédéral a instauré, en 1986, la *Australian Sports Foundation* (ASF) pour aider les organismes à but non lucratif, les écoles et les organisations communautaires à organiser des campagnes de financement pour des projets liés au sport : construction ou rénovation d'une installation, achat d'équipements, frais de voyage à un championnat national, tenue d'un événement majeur, programmes de sport-études, etc. Les donateurs peuvent recevoir un reçu fiscal pour donation. Par ailleurs, 5 % des revenus de la *Western Australian Lottery* sont versés au ministère de la Culture et des Arts ainsi qu'au ministère des Sports et du Loisir.

Dans plusieurs provinces du **Canada**, une partie de l'aide gouvernementale provient de revenus de loteries. C'est une formule intéressante si les revenus sont stables, ce qui ne peut être garanti. En **Ontario**, la Fondation TRILLIUM, un organisme du ministère du Tourisme et des Loisirs,

subventionne des projets réalisés « en vue d'effectuer des investissements stratégiques permettant de créer des communautés saines, durables et où règne l'entraide ».

Chaque année, la Fondation reçoit du gouvernement ontarien 100 M\$ provenant des profits des jeux de hasard et des loteries. Depuis avril 1999, elle a investi 356 M\$ dans près de 5 600 projets, dont 66 M\$ dans des projets liés aux sports et aux loisirs. Les subventions doivent servir à « accroître la capacité et l'efficacité des organisations communautaires, encourager la croissance du bénévolat, promouvoir la création de nouveaux partenariats et répondre à la diversité des besoins des Ontariens ».

